

# Conséquences Sociales De L'orpaillage Clandestin A Papara Et A Angovia En Côte D'ivoire

BADOU Kouassi Adjoumani Xavier  
*Université Peleforo Gon Coulibaly (Korhogo-Côte d'Ivoire)*

ATSÉ Achi Amédée-Pierre  
*Université Peleforo Gon Coulibaly (Korhogo-Côte d'Ivoire)*

---

## **Résumé :**

*Le présent travail se propose d'analyser les conséquences sociales de l'orpaillage clandestin à Papara et à Angovia en Côte d'ivoire. Il s'appuie sur un échantillon de 55 personnes, dont 20 Orpailleurs clandestins, 10 membres de la Chefferie, 10 Chefs de site, 05 membres du ministère des mines et de l'énergie en Côte d'Ivoire et 10 agents des forces de l'ordre. À partir d'une approche qualitative centrée sur des entretiens libres et l'observation directe, les principaux résultats indiquent que l'orpaillage clandestin cause des dommages environnementaux et sociaux aux populations riveraines. La criminalité, la violence et la dérégulation sociale se sont exacerbées. Cependant, les effets induits par cette activité se traduisent aussi par le développement infrastructurel et lucratif. Les travailleurs des mines d'or sont devenus des propriétaires de maisons et d'engins motorisés. C'est pourquoi, malgré les mesures de répressions, l'orpaillage clandestin est répandu dans plusieurs localités en Côte d'Ivoire.*

**Mots clés :** Orpaillage clandestin- conséquences- environnement - Papara et Angovia.

## **Abstract:**

*This work aims to analyze the social consequences of illegal gold mining in Papara and Angovia in Ivory Coast. It is based on a sample of 55 people, including 20 illegal gold miners, 10 members of the Chiefdom, 10 site managers, 05 members of the Ministry of Mines and Energy in Ivory Coast and 10 law enforcement officers. Based on a qualitative approach centered on free interviews and direct observation, the main results indicate that illegal gold mining causes environmental and social damage to local populations. Crime, violence and social deregulation have increased. However, the effects induced by this activity also translate into infrastructural and lucrative development. Gold mine workers have become owners of houses and motorized vehicles. This is why, despite repressive measures, illegal gold mining is widespread in several localities in Ivory Coast.*

**Keywords:** Illegal gold panning - consequences - environment - Papara and Angovia.

---

Date of Submission: 08-09-2025

Date of Acceptance: 19-09-2025

---

## **I. Introduction**

En Côte d'Ivoire, l'orpaillage clandestin est devenu l'un des secteurs offrant plus d'emploi. Il occupe aujourd'hui des centaines de milliers d'individus. Cependant, des déguerpissements consécutifs aux fermetures de mines décidées par les autorités gouvernementales s'accroissent. En effet, l'orpaillage clandestin présente des inconvénients tant au niveau environnemental que dans la société. Conscient des risques liés à l'orpaillage clandestin, un ensemble de mesures a été mis en place pour réguler le secteur minier. Ainsi, toute personne désirent exercer dans cette activité devrait, en amont, suivre une formation relative à l'exploitation minière et sanctionnée par des agréments lui permettant d'exercer librement (C-G. Raphaëlle et al. 2018).

Cette exploitation de l'or, sous la forme artisanale fonctionne comme un moyen de lutte contre le chômage (L. Gagnol, 2020). Dans les localités rurales, plusieurs sites d'orpaillage opèrent sans documents légaux. Cependant, ils recrutent une multitude de personnes, notamment les jeunes. Cette activité, leur permet de se réaliser, dans la mesure où elle favorise le trafic et participe au développement des villages abritant les sites (O. Padel, 2017 ; C. Soko, 2019). En effet, ces jeunes peuvent désormais construire des habitations modernes, prendre en charge les familles et disposer des engins motorisés facilitant leur déplacement. Cependant, cette activité cache de nombreux aspects négatifs. Au regard de l'impact négatif de l'orpaillage clandestin sur l'environnement et la société, les gouvernants tentent de réglementer le secteur afin d'améliorer

les dommages de cette activité sur la société et l'environnement. Cela passe par la formation des acteurs et l'obtention d'agrément. Mais cette exigence réglementaire est vécue comme une contrainte chez la plupart des acteurs. Alors, ils outrepassent les normes et règles régies par le code minier en s'adonnant à l'exploitation illégale de l'or (B. Koné, 2017). La pratique de l'orpaillage clandestin s'oppose au code minier ivoirien. Parallèlement à cela, de façon frauduleuse, les orpailleurs clandestins entretiennent des relations avec diverses autorités, qu'elles soient coutumières ou de l'autorité de régulation en vue de perpétuer leur activité illicite proscrite par le code minier ivoirien (K. N. Kouadio, 2016 ; B. Fodé, 2019).

Ce type de relation arrangée basé sur les intérêts est le gage de la pérennisation du secteur malgré les répressions officielles. On dénombre près de 17 opérations de déguerpissement sur les sites d'Angovia et 14 opérations sur le site de Papara au cours de l'année 2020. (K. Koné et al., 2022). Ces déguerpissements se sont soldés par des saisies d'instruments de travail, de machines, de moteurs et l'arrestation de plusieurs orpailleurs clandestins. En dépit des interventions récurrentes des autorités de régulations, les sites d'orpaillages d'Angovia et de Papara continuent d'être exploités clandestinement. Cependant, cette forme artisanale d'exploitation entraîne des conséquences négatives d'ordre environnemental. Par ailleurs, des violences et insécurités sont souvent perçues autour des sites causant des dommages sociaux et culturels. Au regard de cette ambivalence susmentionnée, il est impérieux de faire le bilan des impacts de cette activité illicite, en termes de conséquences sociales sur les localités environnantes, afin que les gouvernants redoublent de vigilance pour mieux réguler ce secteur. Alors quelles sont les conséquences sociales de l'orpaillage clandestin à Papara et à Angovia en Côte d'Ivoire ?

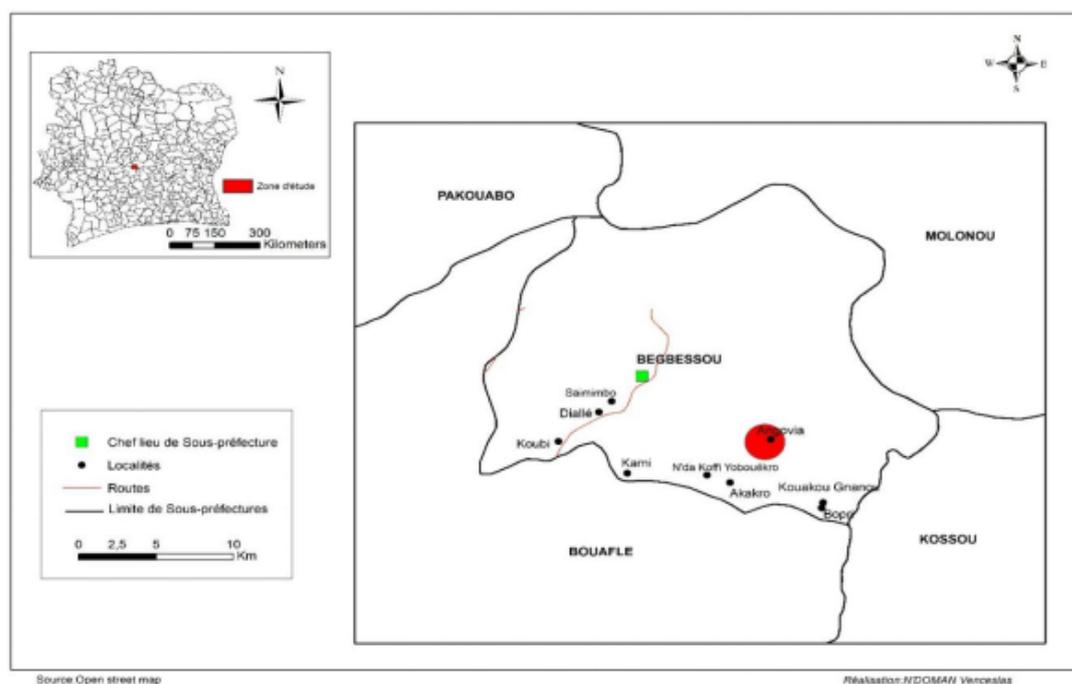
Notre objectif à travers ce travail, vise à analyser les conséquences sociales induites par l'orpaillage clandestin à Papara et à Angovia. De façon spécifique, il s'agit pour nous d'indiquer la manière dont l'or est exploité et les conséquences négatives sur environnement, d'une part, et l'influence des activités de l'orpaillage sur l'ordre social et culturel, d'autres parts.

## II. Méthodologie

D'un point de vue méthodologique, il s'agit de présenter d'abord la localisation et le contexte socio-anthropologique du terrain étudié parce qu'« avant toute chose, le terrain est le laboratoire de l'anthropologue » (J. Copans, 1967, p. 90). Ensuite seront présentées les modalités de l'enquête dans les localités d'Angovia dans le département de Bouaflé et de Papara dans le département de Tengrela. Le choix de ces localités s'explique par la récurrence des conflits entre la population et les forces de l'ordre et par ricochet les conséquences sociales et environnementales liées à l'exploitation illégale de l'or.

La localité d'Angovia est géo-physiquement située entre le 7° 01 de latitude nord et 5° 31 de longitude Ouest, avec une population estimée à 5 680 habitants. La carte suivante présente cette localité.

**Figure 1 : Carte de la localité d'Angovia**



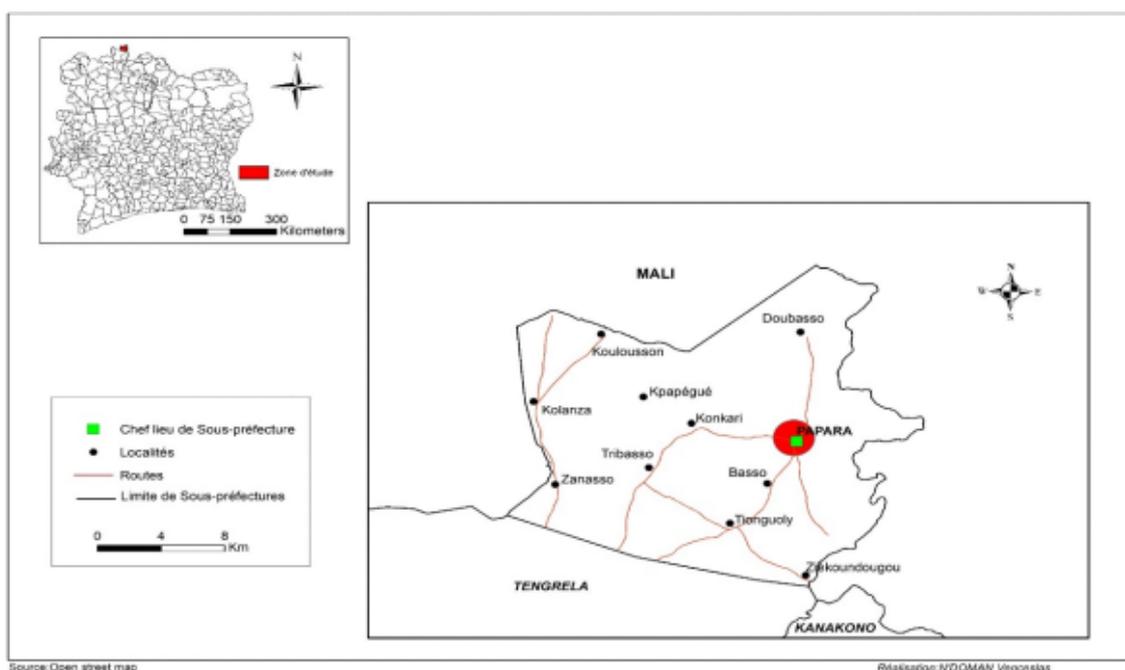
Source : Open street map ; Enquête de terrain, 2025

Sur le plan géographique, la mine d'or d'Angovia se trouve à environ 6 km, à l'ouest du barrage du lac de Kossou et de la centrale hydroélectrique éponyme. A Angovia, d'un point de vue économique, l'extraction aurifère fait partie des activités principales des habitants. Dans cette localité, les autochtones sont les propriétaires exclusifs des terres. La terre appartient à la communauté (le canton, la tribu, le village, la famille...). Ces terres sont ensuite réparties entre les membres des familles pour usage. La terre ne se vend pas. C'est un bien commun inaliénable qui est géré par des chefs de terre. Elle se cède pour une durée plus ou moins longue. La terre peut être cédée provisoirement aux étrangers et aux allochtones, en échange de quelques présents.

La localité de Papara est un chef-lieu de commune du Nord de la Côte d'Ivoire. Elle appartient au département de Tengréla, région de la Bagoué dans le District des Savanes. Elle est située à la limite du pays sénoufo et du pays malinké.

La carte ci-dessous indique clairement le site d'enquête de PAPARA

**Figure 2 : Carte de la localité de Papara**



*Source : Open street map ; Enquête de terrain, 2025*

Selon Coulibaly (1961), en pays Sénoufo, la terre appartient au premier occupant. Le chef de la terre c'est celui qui, le premier, l'a parcourue vierge jusqu'à un ruisseau, une colline, un arbre, et s'y est installé. C'est aussi celui qui a pu soumettre par la force les anciens propriétaires terriens. A l'échelle de la subdivision, c'est le vénérable chef de province, Gon Coulibaly, qui est le propriétaire de toutes les terres du pays Senoufo. A l'échelle du canton, c'est le chef canton qui est le premier propriétaire de toutes les terres. Mais si ce chef de canton a besoin d'un terroir villageois inculte, il doit s'adresser au chef du village. Ce dernier, à son tour, prend contact avec le tarfolo. Cette procédure est une formalité car aucun refus n'est possible au bout de cette demande. Il en est de même du chef de village à l'intérieur du domaine villageois. De nos jours, il arrive de trouver des chefs de village qui ne possèdent aucun lopin de terre à l'intérieur du domaine qui relève de leur autorité, de tels chefs ayant été imposés par l'administration française. Mais en général, tous les chefs de village sont des tarfolo, sans qu'ils disposent pour autant, de beaucoup plus de terres que les autres propriétaires terriens.

Les méthodes de travail de terrain se sont principalement basées sur des données empiriques provenant d'une enquête qualitative, centrées sur des entretiens libres, l'observation directe et des focus groups. L'enquête (par observation et entretien) s'est déroulée méticuleusement pendant un an, précisément de Mars 2024 à Février 2025 où nous nous sommes présentés dans ces localités pour collecter des données. Ainsi la technique d'échantillonnage utilisée était la méthode aléatoire simple. En effet, selon cette technique, chaque enquêté a la même probabilité de faire partie de l'échantillon (P. N'da, 2002, p.28). Cette méthode a consisté à interroger, les orpailleurs, les habitants des villages (Angovia et Papara), les forces de l'ordre et les notables, sans établir préalablement une base de sondage. Nous avons cependant privilégié la catégorie des seniors, des autorités de

répressions et les adultes, car ceux-ci pouvaient nous fournir des informations relatives à l'activité de l'orpaillage clandestin et l'usage culturel de la terre dans les localités qui constituent nos laboratoires de recherche. L'échantillon de cette étude s'appuie sur 55 personnes, dont 20 Orpailleurs clandestins, 10 membres de la Chefferie, 10 Chefs de sites, 05 membres du ministère des mines et énergies en Côte d'Ivoire et 10 agents des forces de l'ordre.

D'un point de vue théorique, l'analyse du contenu a été mobilisée comme méthode d'analyse. Elle a consisté à relever les mots clés et les discours redondants. Cette méthode nous a permis de rendre compte par l'analyse et l'interprétation des données collectées. Enfin, nous nous sommes appuyés sur la théorie de la régulation sociale de J-D. Reynaud (1997). Cette approche nous sert dans cette étude de matrice intellectuelle. En effet, cette théorie stipule que la société est instable, dynamique, évolutive. Sur cette base, des mécanismes de régulation sociale sont institués pour rétablir l'ordre et réorganiser ainsi la société à partir de la création des règles. Cependant, ces règles sont censées être dynamiques à cause de l'évolution des besoins des membres de la communauté. Il n'y a donc pas de règles stables, elles sont intangibles, elles changent d'une société à une autre. Cependant, il y a souvent une relative stabilisation des règles en fonction du jeu des acteurs, c'est à dire, des intérêts et enjeux attendus par l'environnement social (l'acteur ou le groupe d'acteurs).

## **2. Résultats**

Les résultats de cette étude se structurent autour de deux axes majeurs. Il y a, d'une part, les conséquences mélioratives et les conséquences négatives de l'orpaillage clandestin à Angovia et à Papara.

### **2.1. Conséquences mélioratives de l'orpaillage clandestin**

Les villages abritant les sites d'or sont généralement convoités par les investisseurs de toutes catégories. Malgré les risques, certaines personnes y réalisent de gros chiffres d'affaires en s'y installant. Ainsi, à Angovia et à Papara, les retombées de l'orpaillage illégal sont perçues aussi bien à travers les transactions économiques diverses, les infrastructures sociales de base, les activités connexes que sont les baux d'habitation.

#### **2.1.1. Infrastructures commerciales**

La croissance de l'activité minière illégale dans les localités d'Angovia et de Papara a suscité le développement d'activités économiques. A Angovia et à Papara, de nombreuses infrastructures commerciales ont été installées. Au nombre de ces infrastructures commerciales on peut citer : les gares routières, les restaurants, les maquis et bistros, les boutiques, les kiosques, un magasin de dépôt et vente de ciment, une quincaillerie, les taxis-motos.... Cette transformation est attestée par le discours suivant:

*« Aujourd'hui à Angovia, on a plus besoin de se déplacer pour avoir quoique ce soit. On a le nécessaire ici. Il y a quelques années on achetait pratiquement tout à Bouaflé. Pour avoir un véhicule de déplacement, c'était la mer à boire. Mais de nos jours, il y a des motos taxis partout pour des commissions. Il y a une gare de véhicule de transport reliant Bouaflé-Angovia, les restaurants, les maquis et bistros, les boutiques, les kiosques, un magasin de dépôt et vente de ciment, une quincaillerie »* affirme M. K. T., notable à Angovia.

A cela s'ajoute des tenanciers de restaurants, de maquis et bistros qui sont pour la plupart des autochtones. On retrouve aussi des ressortissants de localités voisines qui ont investi dans ces domaines d'activités. L'un d'entre eux témoigne :

*« Cela fait plus de deux ans que je vends ici. J'avais un bistro dans un village voisin, et quand j'ai appris que je pouvais gagner plus d'argent à Angovia, j'ai couru pour venir m'installer. En tout cas ça marche bien et je peux dire que je gagne beaucoup plus qu'avant ».* Propos de Mme B. E., commerçante à Angovia

Les boutiques et kiosques sont généralement détenus par les non nationaux en l'occurrence des mauritaniens, des guinéens et des burkinabés. Le secteur du transport est exercé par les jeunes maliens et burkinabés. Quelques jeunes autochtones y exercent aussi bien que des ressortissants de localités voisines. Ce secteur est dominé par les motos taxis et les tricycles. L'avènement des motos taxi a suscité l'émergence des activités annexes telles que la mécanique, la soudure et la vente de carburant en détail. Les mécaniciens, soudeurs et vendeurs de carburants proposent leur service aussi bien sur les sites d'exploitation minière que dans les villages. Les mécaniciens et soudeurs réparent les motocyclettes, les groupes électrogènes, les motopompes et les broyeuses en cas de panne. Cette intensification des activités commerciales a amené les Comités de gestion à la fixation de taxes aux différents commerçants en fonction des activités. Cet ensemble d'activité participe donc à la persistance de l'orpaillage clandestin à Angovia.

#### **2.1.2. Location d'habitat**

L'arrivée progressive de promoteurs et d'exploitants miniers à partir de 2016 dans les localités de la Sous-préfecture de Tengrela impactés par l'orpaillage à Papara a favorisé un fort accroissement de la population. De huit mille huit cent soixante-six (8 866) habitants selon le RGPH 2014, la localité compte en 2021, treize mille quatre cent quarante-huit (13 448) habitants selon le RGPH 2021 soit un taux de croissance de

45.82%. Cette augmentation de la population a créé un déficit de logement pour les allochtones et les non nationaux. Cette situation a suscité une forte demande de logement pour répondre à ce besoin et les populations autochtones ont adopté une stratégie qui consiste à l'extension des villages.

« Ici à Papara, les lots d'habitation ne sont octroyés et vendus qu'aux seuls ressortissants desdits villages. Chez nous les *senoufo*, un vrai homme, c'est celui qui dort chez lui. Pour la plupart, on a déjà un toit, c'est l'argent on cherche maintenant et ce, le plus souvent grâce à cette activité d'orpaillage ». Propos de S. G., chef de terre à Papara

Cette idée a pour but d'encourager les populations autochtones à construire des maisons et à les mettre en location. Cette opération connaît un grand succès à Papara d'autant plus que les villages environnants ont interdit d'héberger les non nationaux. Cela dit, les orpailleurs étrangers, sont donc obligés de vivre dans des maisons en location. Ainsi, les populations autochtones de Papara tirent suffisamment de profit dans les locations de maisons. Ces récits suivants corroborent cette idée :

« Ici on ne donne pas de lot aux étrangers. Les lots sont réservés uniquement aux ressortissants du village. Les étrangers doivent louer leur habitation aux mains des *senoufo*. Une entré-coucher de format studio est louée entre 15 000 et 20 000FCFA. Ma femme a pratiquement 100.000FCFA chaque fin du mois ». Propos de C. T., notable à Papara

Cette intervention montre que l'orpaillage clandestin profite aux populations de Papara. La mise en location des maisons traduit ici une nouvelle forme d'économie pour les populations autochtones. Ainsi, chaque fin de mois, les orpailleurs sont tenus de payer le loyer auprès de leurs hôtes.

### **2.1.3. Réalisation d'infrastructure de base**

Cette section porte sur l'apport de l'exploitation illégale de l'or au développement local c'est-à-dire à la réalisation d'infrastructures sociales de base dans les villages aurifères. En effet, le développement de l'activité d'extraction aurifère a favorisé l'implantation de nouvelles infrastructures sociales dans le village de Papara.

« Avant, l'exploitation minière, le village de Papara ne disposait que d'une seule école. Pour les soins de santé, les populations de ces localités se déplaçaient jusqu'à Tengrela, le Chef-lieu de Sous-préfecture situé à vingt-cinq (25) KM, pour se faire soigner. Elles ne disposaient que de pompes à motricité humaine pour leur besoin en eau. Après l'avènement de l'exploitation illégale de l'or et la mise en place de comité de gestion dans les villages aurifères, de nombreuses infrastructures ont été mises en place. A Papara, les ressources financières perçues par les Comités de gestion ont contribué à la construction d'un centre de santé et d'un logement du personnel médical, la construction d'ouvrages d'Hydraulique Villageoise Améliorée, la réhabilitation d'école ». Propos de K. Y., cadre du village de Papara.

Ces propos mettent en évidence les compromis tacites développés autour des enjeux socioéconomiques en tant que déterminants de l'orpaillage illégal. On note une nette coopération entre les orpailleurs, propriétaires terriens et les autorités administratives. Cette entente entre acteurs institutionnels et non institutionnels est corroborée par la perception d'une rétribution par les acteurs institutionnels versée par les acteurs non institutionnels. L'orpaillage génère d'importantes ressources financières aux orpailleurs et propriétaires terriens et permet à ceux-ci de satisfaire leurs besoins primaires. Les ressources générées par cette activité ont permis de bâtir de nombreuses infrastructures sociales de base dans les localités d'accueil.

## **2.2. Conséquences négatives de l'orpaillage clandestin**

### **2.2.1. Dégradation des mœurs**

Une présence significative de la prostitution avec des jeunes filles venant notamment des pays voisins a également été notée au cours de la recherche dans les campements, sur les sites ou dans les villages avoisinants, ce qui crée un risque élevé de MST dont le VIH Sida et d'exploitation sexuelle. Ces propos justifient cette idée :

« Partout où il y a un site d'orpaillage, c'est obligatoire qu'il y ait les prostituées. Les femmes aiment l'argent, donc elles viennent chercher là où elles peuvent en avoir. Il y a des femmes qui demandent des pagnes, des bijoux, des téléphones. Si leur mari n'a pas d'argent pour leur donné. Elles viennent ici pour chercher de l'argent ». Propos de O. K., notable à Angovia

La facilité et l'amour des biens matériels poussent certaines jeunes filles à se rendre sur les sites pour s'adonner à la prostitution. Elles sont prêtes à offrir leur corps aux hommes nantis pour avoir de l'argent. En effet, certains orpailleurs vivent très loin de leur famille à cause des risques de leur activité. Ils ne retournent chez eux que lorsqu'ils capitalisent une bonne somme d'argent. Pour satisfaire leur libido, ils se rendent chez les professionnels de sexe (prostituées). Elles, à leurs tours proposent leurs prix. Les sites d'orpaillage se positionnent ainsi comme un trésor autour duquel gravitent plusieurs acteurs qui tentent d'en posséder le maximum.

### 2.2.2. Dégradation environnementale

Sur les sites d'orpaillage, en effet, les chercheurs d'or creusent de nombreux trous de diamètres assez variables. Ces trous dégradent la végétation, les sols et les rendent parfois impropres à la production de cultures vivrières ou de rentes. Cette réalité est décrite avec plus de détails par les propos de C.F. à Papara :

« L'orpaillage gâte beaucoup la terre. Nous-mêmes on sait ça. A cause des trous, les arbres peuvent plus rester debout. Et puis quand on finit de chercher l'or dans un coin, la terre est gâtée. On ne peut plus planter maïs, igname. Même si tu as ton champ d'anacarde et que l'or a été découvert dans ce champ, tu peux lui dire adieu. Les gens vont venir te voir pour creuser les trous et ça va détruire ton champ. Même si tu n'acceptes pas, ils vont venir la nuit pour creuser ». Propos de O. B., agent des eaux et forêts à Papara.

Ce verbatim permet d'appréhender l'impact de l'orpaillage sur le sol et les végétaux dans toutes leurs composantes.

Figure 1 : Site d'orpaillage



Source : données d'enquête, 2024

En outre, il faut noter que l'impact de l'orpaillage sur l'environnement concerne aussi les risques de dégradation de la faune et de pollution de l'eau. En effet, la phase dans l'orpaillage, qui consiste au lavage du sable aurifère extrait des mines nécessite l'usage de grandes quantités d'eaux. A force d'être utilisée dans le cadre de cette activité, les cours d'eau subissent parfois des épisodes de pollution. Le cas le plus emblématique concerne le fleuve Bandama (axe Yamoussoukro-Bouaflé) qui prend une teinte orangée en raison de son utilisation massive pour le lavage du sable aurifère.

### 2.2.3. Risque sanitaire

Outre l'effet dévastateur sur l'environnement, le mercure a un impact catastrophique sur la santé des travailleurs et des communautés minières. Selon les spécialistes de la santé, le mercure est l'un des produits chimiques les plus dangereux pour la santé publique. L'empoisonnement au mercure est notamment une menace pour les femmes enceintes et les enfants, car il peut entraîner des malformations congénitales et des problèmes de développement neurocognitif chez les enfants et les jeunes adultes.

« Le mercure a un impact négatif sur la santé des utilisateurs. L'utilisateur qui l'utilise sans protection est exposé aux maladies cardio-vasculaires telles que la pneumonie, les AVC ». Propos de K. T., agent des forces de l'ordre à Bouaflé

En dehors des effets dévastateurs sur l'environnement, l'utilisation des produits chimiques sans protection constituent une menace pour la santé de l'homme. Il crée des infections pulmonaires à l'individu et l'entraîne peu à peu à la mort. Ces produits chimiques sont très toxiques, c'est pourquoi leur utilisation nécessite assez de protection à l'endroit de l'utilisateur. Les maladies telles que la pneumopathie et la pneumonie d'inhalation sont provoquées par l'inhalation de substances toxiques.

### 2.2.4. Insécurité alimentaire

La localité d'Angovia fut l'une des principales zones productrices de produits vivriers à savoir la banane plantain, le riz, l'igname, le maïs et le manioc. A cela s'ajoute les maraîchères tels que les tomates, les choux, les poivrons..., lui permettant d'occuper une place importante dans le tissu économique de la Marahoué. Depuis

plusieurs décennies, l'activité agricole a fait place à l'orpaillage clandestin. Cette zone jadis nourricière est aujourd'hui soumise à la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire. En effet, la localité d'Angovia connaît une véritable ruée vers l'or, si bien que l'orpaillage clandestin constitue aujourd'hui une ressource importante pour toute la population. Ainsi, l'on assiste à une migration massive des jeunes de la localité vers la recherche de l'or au détriment de la production des cultures vivrières et maraîchers. Un notable d'Angovia nous dit ceci :

*« Nos parents cultivaient la banane plantain, le riz, l'igname, le maïs, le manioc, les tomates et les choux. Malheureusement, toutes ces plantations n'existent pratiquement plus. On a pris de l'âge et on ne peut plus travailler au champ. Nos enfants qui devraient nous aider sont en train de chercher l'or. Tout est coûteux sur le marché. Il n'y a plus de terre. Les plantations sont devenues des sites d'or. Cela fait que la nourriture ici, on en trouve difficilement et plus cher ».* Propos de K. D., notable à Angovia

Aujourd'hui, les autochtones s'intéressent de plus en plus à l'activité de l'orpaillage abandonnant ainsi l'économie agricole traditionnelle qui, jadis, était pratiquée par les populations. Ce fait a entraîné une rareté de denrées alimentaires dans les zones abritant les sites d'orpaillages. En effet, les bras valides servant de mains d'œuvres agricoles se sont orientés vers une nouvelle forme d'économie qui est l'orpaillage clandestin. Cette pratique constitue une aubaine économique pour les populations. Contrairement aux cultures vivrières et maraîchères, cette nouvelle forme d'économie s'étale sur toute l'année et crée de nouveaux emplois aux jeunes. C'est pourquoi, malgré l'insécurité alimentaire qui sévit dans les localités abritant les sites d'or, les jeunes continuent de s'investir davantage.

### **2.2.5. Prostitution**

Une présence significative de l'activité de sexe est à noter sur les sites d'orpaillages. A Papara cette activité concerne généralement les jeunes filles venues de l'ouest du pays ou des pays voisins. Ces femmes viennent généralement du Nigéria, du Mali, du Ghana, .... Leur rôle est de satisfaire sexuellement les orpailleurs en échange d'argent. Ces propos justifient cette idée :

*« On peut remarquer qu'ici à Papara, il y a une forte communauté de jeunes filles venues des autres contrées du pays. Elles vont loin du regard de leur parents pour s'adonner au plus vieux métier. Elles ont leurs habitats en périphérie et très souvent se logent aux abords des maquis. Parfois même c'est nos propres sœurs qui sous le couvert de commerçantes pratiquent le métier de sexe en cachette ».* Propos de O. K., orpailleur à Papara

Les professionnelles du sexe s'adonnent à la prostitution pour se faire de l'argent et subvenir à leurs besoins. Pour elles, les sites d'orpaillage constituent un moyen rapide pour se faire de l'argent.

### **2.2.6. Trafic d'organe humain**

Le trafic d'organes humains est une réalité persistante sur les sites d'orpaillages. Cette activité viole les libertés fondamentales, les droits de l'homme et constitue une menace directe pour la vie des individus. Il est généralement lié aux groupes criminels organisés sur les sites d'orpaillage qui profitent de la situation vulnérable de certains individus. Aussi est-il qu'il se raconte sur les sites que le sang humain attire puissamment l'or. Pour les orpailleurs, c'est une grâce lorsque survient les éboulements sur leurs collègues. La mort, la catastrophe et le sang attirent l'or. C'est pourquoi, lorsque l'occasion se présente, ils n'hésitent pas à faire des sacrifices humains. Toutes les occasions sont bonnes pour eux pour aboutir à leur fin.

Ces propos suivants nous en disent plus :

*« Tout ce qui se fait dans la clandestinité crée toujours des problèmes par la suite. Tu sais les sites des orpailleurs illégaux ne sont pas protégés par les forces de l'ordre, ni les agents de sécurité, pourtant des hommes riches y viennent pour traiter des affaires. Et là où il y a l'argent, il y a aussi des criminels qui rodent autour et s'attaquent aux plus vulnérables. Et quand ils tuent leurs victimes, ils extraient certaines parties de leur corps à des fins de trafic ou de rituels ».* Propos de O. S. notable à Angovia

Ces propos traduisent le niveau d'insécurité rencontré sur les sites d'orpaillages clandestins. Sachant que ces sites ne sont pas protégés par les forces armées, certains criminels en profitent pour ôter la vie aux plus vulnérables. Cette insécurité constitue un véritable problème pour les localités qui abritent le site d'orpaillage illégal et les villages voisins. Ainsi, il faut une approche globale et concertée pour prévenir les menaces et protéger les communautés contre ces actes criminels.

### **2.2.7. Insécurité sociale**

En plus de l'utilisation intensive du mercure, l'orpaillage entraîne un risque pour la sécurité des travailleurs en raison des conditions de travail difficiles ; manque d'équipement de protection adéquat, faible sécurisation des puits qui peuvent entraîner des éboulements, manque de pompe à oxygène pour respirer dans les puits. Un natif de la localité de Papara nous dit ceci :

*« Pour tous les sites que j'ai visités, il faut dire que les orpailleurs courent un grand risque. Ils creusent des trous très profonds et ils sont dedans en train de chercher l'or. Souvent la terre se renverse sur eux, d'autres*

meurent, d'autres arrivent à s'en sortir. Vraiment ce n'est pas facile. Ils sont tout le temps poursuivis par les forces de l'ordre. Quand ils t'attrapent, c'est la prison ou rien ». Propos de T. A. notable à Papara.

Les orpailleurs clandestins courent de grands risques dans l'exercice de leur tâche. Ce qui fait qu'ils reçoivent difficilement des inconnus sur leur site. Ils sont généralement sur la défensive, cherchant à se sauver ou braver l'obstacle qui s'oppose à eux par tous les moyens du fait qu'ils sont recherchés par les forces de l'ordre.

Aussi, faut-il ajouter que les sites d'orpaillage et le village abritant le site sont généralement victimes de vols, pillages, braquages à tout moment. Ayant à l'idée que les orpailleurs sont riches et possèdent plusieurs sommes d'argent dans leur domicile, certains bandits s'organisent nuitamment pour cambrioler leurs domiciles. Ce fait est récurrent et suscite fréquemment la colère des villageois. Un notable nous dit ceci à cet effet :

« Les gens pensent que nous sommes tous orpailleurs ici. La nuit ils viennent nous voler et prendre le peu de biens qu'on a. C'est tellement fréquent qu'on a mis une brigade villageoise de surveillance en place. A une certaine heure, on ne sort plus surtout quand tu es un étranger ». Propos de O. B. notable à Angovia

Le risque sécuritaire est présent pratiquement sur tous les sites visités. Puisque certains orpailleurs affichent souvent leur fortune publiquement pour attirer les femmes et la notoriété autour d'eux, c'est ainsi qu'ils attirent les voleurs autour d'eux. Pourtant plusieurs d'entre eux ne logent pas dans le village qui abrite le site pour ne pas se faire prendre par les forces de l'ordre. La plupart préfèrent sécuriser leur fortune dans un lieu très éloigné du site. De cette façon, lorsqu'il y aura des conflits ou des interventions militaires, ils peuvent facilement quitter le village sans aucun regret. Il faut dire aussi que bon nombre d'orpailleurs s'adonnent à la consommation de stupéfiants. La dogue, l'alcool de tous genres, les cigarettes, dominent le milieu de l'orpaillage. D'où le caractère imprévisible de ces derniers.

### **III. Discussion des résultats**

L'orpaillage clandestin constitue aujourd'hui une ressource importante pour les villages qui s'adonnent à cette activité. Sans cette activité, plusieurs personnes seraient sans emploi. Cependant, la plupart des auteurs étudiés sont unanimes que l'orpaillage clandestin est une activité occasionnant des risques. Les résultats du présent travail sont comparables à ceux de (O. Sangaré, 2016 ; S. Afessi et al., 2016 ; A. Tamim, 2020 ; A. Zanten, 2008) quand ils mettent en lumière les impacts sociaux et environnementaux liés à la pratique de l'orpaillage clandestin. Pour ces auteurs, la prolifération de l'orpaillage illégal est un danger permanent pour l'existence humaine. En effet, cette activité illicite serait à la base de perte importante de forêts, de l'avancée de la désertification, de la disparition de la faune et de la flore et surtout du banditisme juvénile à travers la consommation de substances toxiques (drogues, alcool...). Par ailleurs, plusieurs valeurs ethnoculturelles sont bafouées par les populations étrangères de sorte à entraîner les populations autochtones vers ces pratiques. Il s'agit de la vente d'objets illicites tels que les substances toxiques, le trafic d'armes et la prostitution. A ces pratiques s'ajoutent les rituels humains (M. Cros et al., 2018). En effet, les sites d'orpaillages sont généralement connus comme des lieux conflictuels. L'auteur explique que ces conflits répétés est l'œuvre des génies quand ils réclament le sang. Ainsi, le sang versé féconde la terre et produit de l'or en grande quantité (G. E. Guipié, 2024 ; F. B. Cissé, 2019 et C. Soko, 2019).

Ces pratiques corrompent les valeurs intrinsèques des populations autochtones qui saisissent cela comme de nouvelles opportunités d'affaires. Ces travaux sont similaires à ceux de (V. Angeon, et al., 2005 ; J. Bohbot, 2017 ; L. Ines, 2011 ; A. Keita, 2017). Ces auteurs abordent les effets néfastes de l'orpaillage clandestin sur les valeurs sociales et culturelles. Nos résultats coïncident plus ou moins avec ces travaux. Cependant, ils se particularisent à travers les populations étudiées à savoir les Senoufo et les Yaouré qui trouvent en cette activité une nouvelle forme économique. En effet, cette activité est considérée par les Senoufo et Yaouré comme une nouvelle opportunité économique pour palier au chômage. C'est dans cette optique que (T. K. Allou, 2020) parlant du secteur informel et marché d'emplois en Côte d'Ivoire fait la lumière sur les opportunités d'emploi qu'offre l'orpaillage illégal. Il explique qu'il est facile de trouver du travail sur les sites d'orpaillage. L'accès aux sites d'orpaillage est libre pour toute personne qui désire y travailler. En sus, l'orpaillage est une activité très lucrative. Il constitue une aubaine économique pour tous les acteurs inconstitutionnels et sa pratique ne nécessite pas forcément une étude préalable. Ces résultats rejoignent ceux de (G. Denis, 2016 ; K. K. Nicolas, 2016 ; B. Boukaré, 2021 ; K. H. Konan, 2019). En effet, (G. Denis, 2016) étudiant la persistance de l'orpaillage illégal dans le Yaouré (Bouaflé) expliquent que l'exploitation artisanale clandestine de l'or génère des emplois directs et des emplois indirects. Ce qui fait de l'orpaillage illégal la première activité socioéconomique dans le pays Yaouré. On note également le développement des activités commerciales dans les villages et sur les sites d'orpaillage et de l'artisanat. Il ressort des travaux de Nicolas, K.K. (2016) que les ouvriers orpailleurs perçoivent des salaires journaliers variant entre 2.000 et 3.000 FCFA. Ce qui a permis à certains anciens ouvriers agricoles de s'installer à leur propre compte en tant qu'orpailleur ; pourtant l'ouvrier agricole perçoit au plus 1.500 FCFA par jour. Pour ces auteurs, l'orpaillage est un moyen de lutte contre le chômage. Cette étude est corroborée par les travaux de (B. Boukaré, 2021). Selon lui, l'orpaillage joue un rôle de catalyseur au sein des espaces où les jeunes sont confrontés à des taux de chômage importants, au manque de perspectives

d'avenir, et aux crises agricoles successives rendant plus difficile un retour à la terre au Mali et au Burkina Faso. Aussi, (B. Koné, 2017) mentionne que l'orpaillage a engendré le développement des activités génératrices de revenus telles que le petit commerce, la restauration et le transport autour des sites d'orpaillage (dans les localités de Tengrela). Cette activité a également favorisé la création de nouveaux métiers, notamment les métiers de mécanicien, de transporteur, de contrôleur, de négociant et de comptable sur les sites d'orpaillage qui constituent de véritables pôles d'emplois pour la jeunesse et les femmes. Cette idée est partiellement partagée par (E. Durville, et al., 2022) qui pense que l'orpaillage clandestin occasionne des fuites importantes de capitaux à l'Etat. Pour lui, ce secteur a besoin d'être assaini afin de permettre à toutes les parties prenantes de bénéficier des retombés. Cette divergence rend inopérante les moyens de répressions mis en place par les autorités de régulations, participant ainsi à la persistance de cette activité illégale.

#### IV. Conclusion

L'étude sur les conséquences sociales de l'orpaillage clandestin à Papara et à Angovia en Côte d'ivoire a permis de rendre compte, du point de vue de la socio-anthropologie, du mécanisme d'extraction d'or et les logiques sociales associées à la pratique de l'orpaillage clandestin. Ainsi, il ressort de cette étude que l'orpaillage clandestin présente aussi bien des aspects négatifs que des aspects positifs. Concernant les aspects péjoratifs, l'orpaillage clandestin est un puissant facteur de dégradation environnementale, de dépravation des mœurs à travers la prostitution, le banditisme, la consommation de substances toxiques et la désertification. Cependant certains aspects positifs sont perceptibles. L'orpaillage clandestin favorise la création d'emplois tout en mettant fin au chômage des jeunes dans les localités enquêtées. De même, l'orpaillage illégal constitue un moyen de développement des localités d'accueil exprimé par l'accroissement de nombreuses infrastructures commerciales telles que les restaurants, les maquis et bistros, les boutiques, les kiosques, les magasins de dépôt et vente de ciment, les quincailleries, les taxis-motos. Cette dimension ambivalente de l'orpaillage illégal fragilise davantage les mesures de répressions; au contraire, elle renforce et pérennise cette activité dans toutes les localités de la Côte d'Ivoire.

#### Références Bibliographiques

- [1]. Affessi Adon Simon, Koffi Koffi Gnamien Jean-Claude et Sangaré Moussa, 2016, Impacts sociaux et environnementaux de l'orpaillage sur les populations de la région du Bounkani (Cote d'Ivoire). *European Scientific Journal*, 12(26), pp.228-306.
- [2]. Agnès Van Zanten, 2008, Régulation et rôle de la connaissance dans le champ éducatif en France : du monopole à l'externalisation de l'expertise ? *Sociologie et sociétés*, 40(1), pp.69-92.
- [3]. Alan Martin et Hélène Helbig De Balzac, 2017, L'Eldorado ouest-africain : Cartographier le commerce illicite de l'or en Côte d'Ivoire, au Mali et au Burkina Faso. *Partenariat Afrique Canada*, 28p.
- [4]. Allou Koffi Tolla, 2020, Secteur informel et marché d'emplois : l'image de l'artisanat minier au nord de la Côte d'Ivoire. *Revue Canadienne de Géographie Tropicale, Université Laurentienne*, Vol. 7 (2), pp.22-28
- [5]. Alpe Yve, Dollo Christine, Jean Renaud Lambert, Sandrine Parayre, 2017, *Lexique de sociologie*. Dalloz, 478p.
- [6]. Andreani, Jean Claude et Conchon Françoise, 2005, Méthodes d'analyse et d'interprétation des études qualitatives : état de l'art en marketing. *Actes du 4e Congrès international sur les tendances du marketing en Europe*, pp.21-22.
- [7]. Angeon Valérie et Callois Jean-Marc, 2005, Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ? *Économie et institutions*, Vol 6 (7), pp.19-50.
- [8]. Bohbot Joseph, 2017, L'orpaillage au Burkina Faso : une aubaine économique pour les populations, aux conséquences sociales et environnementales mal maîtrisées. *EchoGéo*, (42), pp 19
- [9]. Boudon Raymond et Bourricaud François, 1982, *Dictionnaire critique de la sociologie*. Paris : Presses Universitaires de France, pp 651
- [10]. Chevrillon-Guibert Raphaëlle et Magrin Géraud, 2018, Ruées vers l'or au Soudan, au Tchad et au Sahel : logiques étatiques, mobilités et contrôle territorial. *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, 95(95-2), pp.272-289.
- [11]. Fodé Bakary Cissé, 2019, Étude des impacts de l'exploitation artisanale de l'or en république de guinée (cas de la préfecture de Siguiriri), Université du Québec à Montréal, Mémoire de Maître.
- [12]. François-Michel Le Tourneau et Noucher Matthieu, 2022, Avantages et limites de l'utilisation des forces armées dans la répression d'une activité illégale l'opération harpie et l'orpaillage clandestin en Guyane française. *Notes de recherche*, 21p.
- [13]. Guipié Gérard Eddie Marc, 2024, Les deux visages de Janus de l'orpaillage illégal en Côte d'Ivoire : entre prospérité relative et insécurité humaine, *Afrique contemporaine*, vol 1, n° 277, pp 103-127
- [14]. Ines Labiadh, 2011, Le développement rural : une approche interdisciplinaire. Application à une région du sud-est tunisien. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 7(1), PP.157-182.
- [15]. Keita Amadou, 2017, Orpaillage et accès aux ressources naturelles et foncières au Mali. *Les Cahiers du CIRDIS, Université du Québec à Montréal*, 1, 28p.
- [16]. Koffi Kouadio Michel Yoboue, 2017, La question de la remédiation environnementale résultant de l'exploitation artisanale, à petite échelle du diamant : cas de l'Union du fleuve Mano, Thèse de Doctorat, Université Paul Sabatier-Toulouse III, 272p.
- [17]. Koné Karnon, Décahou Octave, Soro Nambegué, 2022, « L'évolution récente du climat et son impact socio-environnemental dans le département de Boundiali (Côte d'Ivoire) », *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, n° 12, pp 22-49.
- [18]. Koné Basoma, 2017, « Fièvre de l'or et le devenir des activités rurales dans le département de Tengrela (nord de la Côte d'Ivoire) », *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, n°2, pp 108-124.
- [19]. Kouadio Aya Christine, Kouassi Konan et Assi-Kaudjhis Joseph Pierre, 2018, Orpaillage, disponibilité alimentaire et compétition foncière dans les zones aurifères du département de Bouaflé. *Tropicultura*, 36(2), pp.369-379.
- [20]. Kouadio N'Dri 2001, Recherche sur l'exercice du pouvoir local en Côte d'Ivoire. Centre Africain de Formation et de Recherche Administrative pour le Développement (CAFRAD), Tanger, 12p.

- [21]. Cros Michèle et Quentin Mégret, 2018, L'or, le sang, la pluie et les génies, Chroniques ethnographiques d'un conflit entre orpailleurs et autochtones lobi du Sud-Ouest Burkinabé, Afrique contemporaine n°3, pp 267-268
- [22]. Ouattara Oumar et Kambiré Bébè, 2023, Stratégies de lutte contre l'orpaillage illégal en Côte d'Ivoire : cas du département de Boundiali, GEOTROP, Université Félix Houphouët-Boigny, N°2, pp 203-2016
- [23]. Padel Odile, 2017, « Les anciens com'zones dans l'armée ivoirienne : Trafics, corruptions et zones d'influences », Division de l'Information de la Documentation et des Recherches (DIDR), 30 p.
- [24]. Reynaud Jean-Daniel, 1988, Les régulations dans les organisations : régulation de contrôle et de régulation autonome, Revue française de sociologie, 29 (1), pp 5-18
- [25]. Sangaré Oumar, Mundler Patrick et Ouedraogo, Lala Safiatou, 2016, Institutions informelles et gouvernance de proximité dans l'orpaillage artisanal. Un cas d'étude au Burkina Faso. Revue gouvernance, 13(2), pp.53-73.
- [26]. Sangaré Oumar, 2016, Rôle de l'orpaillage dans le système d'activités des ménages en milieu agricole : cas de la commune rurale de Gbomblora dans la région sud-ouest du Burkina Faso.
- [27]. Soko Constant, 2019, « L'économie minière de l'orpaillage artisanal dans les sociétés post conflit : jeux des acteurs et enjeux de développement et de coopération internationale. Étude de cas en Côte d'Ivoire ». Revue Organisation et Territoire, n°1, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, pp 63-65.
- [28]. Tamim Adil, 2020, Le questionnaire et l'entretien comme instruments de recherche. Revue Linguistique et Référentiels Interculturels, 1(1), pp.52-57.